



INTERCO

Communaux
de Strasbourg



24 octobre 2024

AGENDA SOCIAL DU 18 OCTOBRE 2024

AGENDA SOCIAL 2024 : le point sur les dernières avancées

Le 18 octobre, les organisations syndicales ont rencontré l'administration pour évoquer la suite de l'agenda social 2024, dans le cadre d'une réunion technique.

Ceci, dans un climat d'incertitude perceptible, étant donné que le Projet de Loi de Finances 2025, qui sera voté très prochainement, aura un impact non négligeable sur les finances des collectivités.

A l'échelle de la Ville et l'Eurométropole, l'effort demandé est estimé pour l'heure à près de 9 millions d'Euros pour la Ville et 14,6 M Euros pour l'EMS....

Deux sujets à l'ordre du jour :

- La refonte de l'action sociale (adhésion au CNAS et devenir de l'Amicale)
- Le RIFSEEP 3



Adhésion au CNAS, c'est oui !

La collectivité va adhérer au CNAS au 1^{er} janvier 2025, comme elle l'avait prévu initialement.

La CFDT est favorable à cette adhésion dans la mesure où elle va permettre à de nombreux agents de bénéficier de larges prestations, ceci quel que soit leur grade. Le barème retenu pour définir le montant des prestations sera désormais le quotient familial.

L'un des points de blocage avec les organisations syndicales résidait dans l'octroi des chèques vacances, plus limité pour certains agents en raison de ce nouveau mode de calcul (= le quotient familial).

Mais la **CFDT** a rappelé aussi que jusqu'à présent, de nombreux agents étaient exclus du dispositif des chèques vacances, dès lors que leur salaire dépassait un certain plafond de revenus. Difficile dans ce contexte de flou de déterminer qui allaient être les gagnants et les perdants, ni dans quelles proportions.



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

AGENDA SOCIAL DU 18 OCTOBRE 2024

Au final, la perte tant redoutée sur les chèques vacances, notamment pour les agent.es de catégorie C (dont on craignait qu'ils soient les principaux perdants) sera compensée.

La position de la CFDT a été de dire que, pour que cette adhésion repose sur un accord gagnant-gagnant, la perte sur les chèques vacances devait impérativement être compensée.

Notre demande a été entendue et ce sera chose faite dès 2025, dans le cadre du RIFSEEP 3 (voir article en page 3).

Autre bonne nouvelle : la bonification additionnelle (dite « prime médailles ») octroyée par l'EMS sera également maintenue, en complément de la gratification versée par le CNAS, à la demande des organisations syndicales.

La collectivité prendra donc en charge les 217 euros/agent pour l'adhésion au CNAS des agent.es en activité.

Autrement dit, cette adhésion sera totalement gratuite pour tous les agent.es en activité.

Libres à elles.eux d'utiliser ou non ces prestations ; elles seront en tous les cas accessibles à toutes et tous.

L'adhésion sera effective dès le 1^{er} janvier pour les agent.es fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agent.es en détachement ou mis.es à disposition de l'EMS ainsi que nos collègues contractuel.les de droit public en CDI ou en CDD (si CDD d'au moins un an).

Pour les autres agent.es contractuel.les ainsi que pour les apprenti.es, l'adhésion sera conditionnée à 6 mois activité.

Côté pratique : les agent.es seront destinataires du catalogue CNAS envoyé à domicile par courrier, qui leur permettra de découvrir toute l'offre, ainsi que de la carte d'adhérent.

A partir de janvier, des réunions d'information se tiendront également sur tout le territoire pour leur présenter l'offre CNAS, doublée d'une large communication.



AGENDA SOCIAL DU 18 OCTOBRE 2024

De nouvelles missions pour l'Amicale

L'amicale ne sera pas pour autant pénalisée par cette adhésion. Son activité sera recentrée sur une action sociale de proximité, notamment en faveur des personnels retraités et en complément du CNAS.

C'était une des conditions posées par la CFDT et elle a été prise en compte.

L'administration s'est engagée à maintenir les 8 postes des agent.es mis à disposition auprès de l'Amicale, tout en lui permettant de bénéficier d'un accompagnement, via un appui externe, pour construire et formaliser son nouveau projet.

L'Amicale bénéficiera en outre d'une augmentation de sa subvention de fonctionnement.

Elle se verra confier également le rôle de correspondant CNAS auprès des agent.es (avec un pôle constitué de 8 agent.es référent.es, interlocuteurs-trices des agent.es).

Concernant les orientations futures qui concernent l'Amicale, il s'agira d'assurer le lien intergénérationnel (organisation de la fête de Noël des enfants et du banquet des retraité.es), d'organiser des événements (ex : foire aux livres), des activités socio-culturelles, de développer des partenariats locaux.

Ce sont là des pistes encore à l'étude. A suivre...



RIFSEEP 3 et compensation pertes chèques-vacances

L'enveloppe prévue pour le RIFSEEP 3 est de 2,8 M. d'euros.

La collectivité propose de scinder ce montant en 2 tranches, de telle sorte à offrir des mesures immédiates pour les agent.es ; une dès 2025 et la seconde en 2026.

La proposition de l'administration est la suivante :

Une augmentation de la prime d'avril 2025, qui serait portée à 1000 Euros brut pour tous les agent.es de catégorie C et B (ce qui représente un montant de 1,06 M.Euros).

Le différentiel permettrait ainsi de compenser la perte subie ou supposée sur les chèques vacances, pour les agent.es qui en bénéficieraient jusqu'alors.

La création d'une prime d'avril de 300 euros brut pour les agent.es de catégorie A (ce qui représente pour la collectivité 0,47 M. Euros).

Dans un second temps, une autre séquence de négociation s'ouvrira au 1^{er} semestre 2025 (pour déployer les 1,4 M. Euros restants et déterminer les critères d'attribution du RIFSEEP 3).

La CFDT a jugé la proposition de l'administration insuffisante et s'est étonnée de la méthode de négociation.

En effet, aucune enveloppe n'avait été déterminée ni portée préalablement à la connaissance des organisations syndicales pour leur permettre de faire des **propositions chiffrées** - ces dernières n'auraient par conséquent constitué que de pures spéculations...

AGENDA SOCIAL DU 18 OCTOBRE 2024

La CFDT a fait part de son désaccord concernant le montant de la prime proposée pour les cadres A (soit 300 euros brut).

La CFDT juge ce montant insuffisant compte-tenu des services accomplis par ces derniers, de la qualité de leur engagement, des contraintes qui pèsent sur eux et des risques grandissants de Risques Psycho Sociaux (RPS) auxquels ils.elles sont exposé.es, comme nous le constatons régulièrement.

Cette prime doit en même temps participer de l'attractivité, dans un contexte où il est difficile de recruter.

Certains cadres A en début de carrière sont, de surcroît, impactés par la perte sur les chèques vacances autant que pourraient l'être certain.es agent.es de catégorie C ou B ; il est hors de question pour la CFDT qu'ils.elles soient discriminé.es du fait de leur grade.

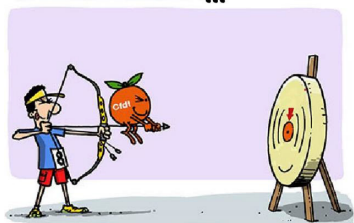
L'égalité professionnelle ne doit pas se traduire que par une égalité femmes/hommes, elle doit aussi se traduire par une équité entre collègues, qu'ils soient de catégorie A, B ou C.

La CFDT a demandé par conséquent à l'administration de revoir à la hausse le montant de cette prime, pour les collègues de catégorie A.

L'administration a entendu notre position et une nouvelle réunion technique « Agenda Social » se tiendra le 6 décembre prochain.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es à l'issue de cette nouvelle rencontre.

INTÉRESSEMENT...



...CIBLER LES "BONS" CRITÈRES

INFO Conseil syndical de la CFDT de l'Eurométropole

- Suite au départ en retraite de Cathy KOPP, le 1^{er} octobre 2024, le Conseil Syndical a procédé à l'élection pour désigner un.e nouveau/nouvelle Secrétaire Général.e, jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- Laurence SIRY, jusqu'alors Secrétaire Générale Adjointe, succède ainsi à Cathy KOPP au poste de Secrétaire Générale, élue à l'unanimité.
- Régine MADELAINE, permanente à la CFDT depuis janvier 2023, a été élue Secrétaire Générale Adjointe par le conseil syndical, en remplacement de Laurence SIRY.
- La prochaine échéance électorale est fixée au 9 octobre 2025**, date de notre prochaine assemblée générale, qui élira un nouveau conseil.
- Ce dernier élira un.e nouveau.nouvelle Secrétaire Général.e pour les quatre années suivantes.

**Syndicat CFDT – Intercro
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique